

Étudiant(e) à la rentrée 2026 ?



**Demandez la
Contribution
Locale Etudiant !**

**VOUS POURRIEZ BÉNÉFICIER
D'UNE AIDE FINANCIÈRE !**

Informations détaillées au dos !



MODALITÉS



1. VOUS REMPLISSEZ LES CONDITIONS SUIVANTES :

- > Vous poursuivez des études après le baccalauréat,
- > Au 31/12/2026, vous ne devez pas être âgé(e) de plus de 25 ans,
- > Vous résidez sur le territoire de la 3CMA depuis plus de 2 ans (avant le 1^{er} janvier 2024).

Communes de la 3CMA :

Albiez-le-Jeune, Albiez-Montrond, Fontcouverte-La Toussuire, Jarrier, La Tour-en-Maurienne, Montricher-Albanne, Montvernier, Saint-Jean d'Arves, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Julien-Montdenis, Saint-Pancrace, Saint-Sorlin d'Arves, Villarembert-Le Corbier, Villargondran.

2. TÉLÉCHARGEZ VOTRE DOSSIER

- > Sur www.coeurdemaaurienne-arvan.com, rubrique "CLE"
ou récupérez-le au CIAS ou au Service Jeunesse à partir du 2 juillet 2026

3. DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER :

- > Avant le 31 octobre 2026 par l'étudiant(e)
- > Au CIAS, situé au 2^{ème} étage de la résidence Jean Baghe
38 rue pierre Balmain, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
(possibilité d'aide compléter le dossier)
- > ou à la Structure Info Jeunesse / Espace Jeunes
383 Avenue du Mont Cenis, 73300 Saint-Jean-de-Maurienne

CONTACT

CIAS : 04 79 64 00 54 / cias@cias-3cma73.com

